

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

POUR L'UNION

La conclusion à tirer des discours prononcés pendant le banquet des antiproportionnalistes est excellente. Loin de constituer une cause de discorde, cette manifestation a démontré que l'accord sera toujours possible et facile...

Les discussions à propos de la proportionnelle n'ont rien changé à la situation des partis. Ce n'est pas entre partisans et adversaires de la proportionnelle qu'il faut distinguer. C'est entre républicains et non-républicains. Aujourd'hui comme autrefois, les premiers sont nos amis ; les derniers sont nos adversaires, qu'ils se rangent parmi les « proportionnalistes », les « arrondissementiers » ou les « listiers ».

Il ne s'agit pas de savoir ce que tel personnage pense de la R. P., mais bien de connaître ses sentiments sur la défense des conquêtes laïques ou la réalisation des réformes sociales. On ne nous fera jamais admettre qu'un cléricel, fût-il proportionnaliste, soit digne des suffrages républicains. Pas davantage nous n'admettons qu'un républicain, parce qu'il est proportionnaliste, soit gratifié des voix réactionnaires et qu'il perde celles des démocrates.

La Proportionnelle n'est pas un badge dont on puisse recouvrir la couleur politique d'un candidat pour la faire oublier. Elle ne rend pas rouge ce blanc ou blanc ce rouge. Elle n'est pas une Rédemption pour ce réactionnaire, ni un péché originel pour ce républicain.

Si l'on veut bien considérer dans leur ensemble les discours du banquet antiproportionnaliste et surtout l'éloquent discours de M. Léon Bourgeois, on y verra de quel souci de concorde et d'union étaient animés tous les orateurs.

Nous voudrions que les quelques lignes par lesquelles M. Léon Bourgeois — avec l'autorité considérable dont il jouit dans le parti républicain — commence sa lettre servissent à tous d'avertissement salutaire et de profitable leçon.

« On s'est ému, écrit notre éminent ami, de notre réunion comme s'il en devait naître une division du parti républicain. Je suis bien sûr que cela n'est dans la pensée d'aucun de vous. Vous ne vous réunissez pas pour condamner ou excommunier ceux de nos amis qui peuvent penser autrement que nous sur cette question particulière, car nous sommes avant tout un parti de libre discussion ».

Si l'on publiait en brochure les discours prononcés à ce banquet, ces paroles de M. Léon Bourgeois devraient servir d'épigramme à la publication. Derrière lui, tous les orateurs ont pris soin de ne prononcer aucun mot qui pût être interprété comme un cri de guerre et nous espérons bien que cet appel à l'entente sera entendu.

On pouvait craindre, quelques jours avant le banquet, qu'il en fût tout autrement ! C'est que, quand nos adversaires réclament la Représentation Proportionnelle ils n'ont aucunement en vue la justice électorale. Tout le monde sait bien que, s'ils pouvaient diviser les républicains et reprendre leur influence perdue, ce n'est pas à réaliser la représentation des minorités qu'ils emploieraient le pouvoir reconquis. Les ennemis de la Démocratie ont toujours fait usage de bas subterfuges et de tactiques hypocrites pour attaquer la République. Aussi le pays est-il en méfiance à l'égard de toutes campagnes derrière lesquelles il aperçoit les réactionnaires : boulangistes autrefois, nationalistes hier, cléricaux toujours !

Nos amis républicains avaient eu le très grave tort de se livrer dans le pays à une active propagande pour la Réforme électorale en compagnie de cléricaux notoires. Cela n'a eu d'autre résultat que de discréditer a priori la Proportionnelle dans l'opinion publi-

que. A la voir préconisée par tous les ennemis de la République on a immédiatement conclu que c'est dans l'unique but de s'en servir contre elle qu'ils la réclament. De là à suspecter les républicains qui s'en déclarent partisans, il n'y avait pas loin !... C'est pourquoi on pouvait craindre que certaines paroles regrettables fussent prononcées au banquet des antiproportionnalistes !...

Il faut se féliciter que les orateurs aient suivi le conseil de M. Léon Bourgeois et qu'ils n'aient « commandé ni excommunié » aucun républicain. A ces anathèmes, d'autres auraient répondu en sens inverse et l'on peut entrevoir les conséquences d'une pareille division dans le parti républicain !...

A la veille des élections, quand nos adversaires s'apprêtent à nous combattre sans merci, il est indispensable que nous nous efforcions au contraire d'unir aussi étroitement et aussi cordialement que possible tous les républicains. Les orateurs du banquet de lundi l'ont compris et ils ont été bien inspirés.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 décembre 1909 (matin)

PRÉSIDENT DE M. BERTEAUX
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion des interpellations jointes au budget des affaires étrangères.

M. Wilm demande quelles sont les instructions données par le ministre aux agents diplomatiques français en Espagne, à l'effet d'assurer à nos nationaux arrêtés lors des troubles de Barcelone toutes garanties légales ?

M. Pichon répond qu'il a donné les instructions nécessaires.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENT DE M. BRISSON

La Chambre adopte le projet de loi portant règlement définitif du compte de dépenses de l'expédition de Madagascar.

La Chambre vote un projet portant de 11 à 12 ans la limite d'âge pour l'obtention du certificat d'études primaires.

La discussion du budget des affaires étrangères est reprise.

M. de Pressensé développe son interpellation sur la politique de la France dans les négociations auxquelles a donné lieu la crise orientale.

M. Pichon répond que les relations avec tous les gouvernements sont excellentes.

MM. Arago, Deschanel, Colin et Con tans prennent part à la discussion. Et la séance est levée.

La médaille d'or des aviateurs

On sait que, dans quelques jours, l'Académie des sciences remettra aux lauréats désignés par elle la médaille d'or des aviateurs.

C'est l'excellent graveur Baudichon qui avait été chargé de modeler cette médaille. Il vient d'achever ce travail dont il donne lui-même la description suivante :

« J'ai représenté, dit-il, à l'avant de la médaille, Borée enlevant Eurythré et la transportant en Thessalie. Au dessous, la devise latine : *Cœlum patet ibimus illaque*.

» Au revers, j'ai fait figurer, au dessus d'une grande plaine — celle de la Vienne, en face du château de Chignon — les ballons libres, les dirigeables et les divers systèmes d'aéroplanes. Les dirigeables sont représentés par le *Patrie*, et les aéroplanes par l'*Avion*, qui est maintenant aux Arts et Métiers »

On ne dira pas que l'artiste n'a pas cherché à faire tenir le plus de symbole possible dans l'espace le plus restreint.

Un tunnel stratégique

Le sort et l'indépendance du Danemark, maître des détroits de la Baltique, le Grand-Belt et le Petit-Belt, intéresse à l'heure présente toute l'Europe.

Or, il est question de percer un tunnel sous le Grand-Belt qui, on le sait, sépare les îles danoises de Seeland et de Fionie. Ce percement présente une si grande importance au point de vue militaire que le Danemark ne saurait s'en désintéresser.

La longueur totale du tunnel, y compris les travaux d'approche, serait de 24 kilomètres. Le tunnel proprement dit aurait 18 kilomètres et serait en moyenne, à 67 pieds de profondeur.

En ce qui concerne l'établissement de l'ouvrage, on ne croit pas avoir à user de travaux de mine, et les terrains de fond ne présentent pas de difficulté spéciale.

L'économie de temps sur les moyens actuels de communication entre Seeland et Fionie serait d'une heure et quart.

Le gouvernement danois, déclare M. Rudolf Jensen, est favorable à ce projet, dont la réalisation faciliterait grandement le transport des troupes dans le cas d'une guerre européenne où le Danemark aurait à prendre des mesures pour protéger sa neutralité.

Il est sûr, qu'en ce moment, une flotte supérieure en force à celle du Danemark pourrait isoler le Jutland et l'île de Fionie du reste du royaume et paralyser toutes les dispositions militaires prises. Et c'est ce que les hommes de l'opposition comprennent au moins aussi bien que les hommes au pouvoir.

Au demeurant, il convient d'ajouter que, en ce qui concerne les avantages commerciaux, le tunnel sous le Grand-Belt serait précieux pour les communications entre Copenhague et l'étranger.

ENFIN SEUL

Le prince de Bülow, installé dans sa pittoresque villa de Malte, y goûte placidement le repos sous les délicieux ombrages d'un parc magnifique. Il n'assiste plus que de loin à la mêlée politique.

« Voyez-vous, disait-il ces jours-ci, j'ai passé douze ans de ma vie au milieu de la bataille parlementaire ; depuis ma nomination de chancelier de l'empire jusqu'à ma retraite je n'ai pas eu une heure de répit, j'avais soif de paix. Maintenant je suis libre. Enfin seul !

— Et que faites-vous pour passer le temps ? demanda l'interlocuteur.

— Ce que je fais ? Vous ne me croirez pas : je colle dans un grand album les milliers de caricatures dont ma personne, mes actes, mes discours, mes gestes ont fait l'objet, et je mets des notes en marge des dessins ou je les accompagne de citations que me dicent mes reminiscences. Tenez, lisez celle-ci, elle est de Goethe : « Si vous voulez que les corbeaux ne croassent pas autour de vous, ne vous juchez pas sur le sommet du clocher, mais descendez de là-haut. »

Je suis descendu du clocher, ajouta le prince en riant, et on me laisse la paix.

FEMMES SAVANTES

On dit que l'enseignement du latin tombe de plus en plus en défaveur. Quelle erreur ! Au moment où on parle de le restreindre, sinon de le supprimer, dans les lycées de garçons, voici qu'on l'introduit dans les lycées de jeunes filles.

Et le plus curieux, c'est que ces cours obtiennent le plus vif succès auprès des jeunes élèves — peut-être parce qu'ils sont facultatifs. — Claudine veut savoir le latin comme Philaminte.

« Les élèves apprennent le latin par

plaisir », déclare dans un rapport, la directrice du lycée de Lille. « Elles goûtent beaucoup cet enseignement » assure la directrice de Boulogne, qui a onze petites latinistes. St-Quentin en a quinze. Et partout c'est de l'engouement.

Curieuse époque où les femmes s'emballent pour le latin quand les hommes ne veulent plus en entendre parler. L'avenir sera-t-il aux fortes en thème ?

Journaliste et Parisien

Le chef des informations du Journal, Arthur Dupin, qui vient de mourir, mérite de laisser un nom dans l'histoire du fait-divers. Il fut, on peut le dire, le père de nos Apaches ; lui seul, en effet, imagina de raconter que de petits vauriens de la Villette s'affublaient de noms empruntés à Fenimore Cooper et à Gustave Aymard, et s'intitulaient les « Apaches de Belleville » ou les « Comanches de la Butte aux Cailles ».

Grand lecteurs de journaux à sensation, ces messieurs trouvèrent l'invention bonne, et l'adoptèrent. Ils se nommèrent en effet Apaches, comme Dupin les avait baptisés.

Ayant fait la célébrité de Casque d'or, une de leurs squaws les plus prestigieuses, Dupin se crut obligé de ne pas laisser perdre un seul de leurs faits et gestes.

Pour se renseigner, il s'aboucha avec un dévoté, que diverses aventures avaient conduit jusqu'à se faire le compagnon ordinaire de toutes les « Terreur » des boulevardiers extérieurs. Moyennant une légère rétribution, cet homme venait chaque jour mettre Dupin au courant de ce qui s'était passé de remarquable sur le « rad ».

Cet apache se nommait le Docteur, sobriquet qui lui avait été donné parmi ses confrères de la pègre à cause de l'élégance relative de son langage.

Il fournit de précieuses indications au Journal.

Mais un jour qu'il redescendait du bureau de Dupin, il aperçut, rue Richelieu, un agent par lequel il se savait filé pour une méchante histoire de vol.

Le Docteur remonta l'escalier, avisa à un porte-manteau un grand pardessus de fourrure, l'endossa, relève le collet jusqu'à son chapeau et passe bravement devant l'agent qui ne le reconnaît pas.

Le pardessus était celui du directeur du Journal. On imagine quelle fut sa fureur.

Le lendemain, le Docteur très honnêtement rapporta la pelisse... Mais le directeur rejeta le vêtement avec dégoût et le Docteur fut cassé aux gages. Il était temps : on avait déjà demandé pour lui un coupe file à la police.

Ce qui faisait la force de Dupin, c'est qu'il était le premier à croire aux histoires fantastiques qu'il racontait. Venu de Saint-Quentin pour conquérir Paris, il n'avait jamais eu le temps de se rendre compte des choses, et tout dans la « capitale » lui paraissait merveilleux.

C'est pourquoi il appelait « charmante demi-mondaine » toute personne qui vivait de sa facilité, exerçait elle son industrie dans la rue de Venise.

Il disait d'une de ses demoiselles, dont le frère avait été arrêté comme assassin, qu'elle « occupait une très jolie situation dans le quartier de Moscou ».

Il écrivait qu'une vieille rentière étranglée habitait un luxueux appartement de huit cents francs dans la rue des Martyrs.

Il fut aussi l'un des historiographes les plus attentifs des satyres à qu'il donna pour ainsi dire une existence officielle.

Ces amoureux excessifs lui inspirèrent des trouvailles charmantes. Celui qu'il avait appelé « le satyre de Bourg-la-Reine » fut un jour accusé

d'avoir jeté un voyageur à bas d'un wagon de chemin de fer.

Arthur Dupin donna gravement ce détail :

« Par bonheur le malheureux ne se fit aucun mal dans sa chute, le ballast ayant amorti le choc ».

C'est ainsi qu'Arthur Dupin contribua à l'éducation des masses.

INFORMATIONS

Les négociations franco-marocaines

Les ambassadeurs marocains devaient remettre au ministre des affaires étrangères une lettre établissant l'entente, un seul point important étant encore réservé.

El Mokri vient de remettre à M. Pichon la lettre annoncée par laquelle il confirme l'accord sur tous les points qui ont fait l'objet des négociations.

Rappelons que les négociations avaient pour but d'amener le Maroc à fournir les gages nécessaires à assurer le service d'un emprunt de 80 millions de francs environ, destiné à désintéresser les créanciers français et étrangers du maghzen. Le principal de ces gages et même peut-être l'unique sera fourni par les produits des douanes des cinq ports marocains.

Quant à la créance du gouvernement français, qui a pour origine les frais des expéditions à Casablanca, dans la Chaouïa et à Oudjda, créance qui s'élève à environ 70 millions de francs, elle n'est pas comprise dans les négociations qui viennent d'aboutir.

L'Œuvre de la Bouchée de Pain

Le président de la République, accompagné de M. Ramondou et du colonel Griache, et assisté de MM. Emile Loubet, Léon Bourgeois, Viviani, Trouillot, Dujardin-Beaumetz, Lépine, du sous-chef du secrétariat particulier du président du Conseil, représentant M. Briand, et du général Dalslein, a présidé dimanche à la Sorbonne la cérémonie du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'œuvre de la Bouchée de Pain.

M. Henri Robert a fait, à cette occasion, une conférence sur le but pratique et l'utilité sociale de la Bouchée de pain, et ce fut, pour les assistants, un premier attrait que d'entendre ce maître de la parole.

Le président de la République prononce ensuite une allocution très applaudie.

« Les temps d'ailleurs, dit-il, ne sont-ils pas particulièrement propices ? Qui ne voit ce qui se passe autour de nous ? Ne sommes-nous pas à un moment de notre histoire où de la conscience universelle se dégage avec une clarté saisissante le devoir de rechercher dans l'application des principes et des règles qui président au développement de la bienfaisance et de la prévoyance la solution de problèmes sociaux restés, jusqu'à ce jour, si difficile à résoudre. Grâce aux généreux efforts de solidarité qui, à l'honneur de notre pays, se manifestent de toutes parts sans distinction de partis, d'opinions ou de doctrines, nous marchons à pas assurés vers un avenir où les angoisses du jour et les incertitudes du lendemain faisant place désormais à une solide confiance dans des conditions meilleures de la vie, la nation continuera dans l'apaisement et le progrès le cours de ses nobles destinées. »

Après le lunch, le concert suivit.

M. Fallières et toutes les personnalités qui l'entouraient y assistaient et c'est au milieu d'applaudissements sans nombre qu'on entend Mmes Cécile Sorel, Silvain, Korsoff, Heilbronner, ainsi que MM. Henry Mayer, André Brunot et Coulomb.

Après la cérémonie, M. Fallières a regagné l'Elysée.

Aucun incident ne s'est produit.

La Situation de la France en Europe

Le « Neues Wiener Tagblatt » publie une interview du ministre des affai-

res étrangères, M. Pichon, dans laquelle celui-ci montre la place prise par la France en Europe :

« La France, dit M. Pichon, a le droit d'être satisfaite de cette place et du rôle qu'elle joue. On reconnaît aujourd'hui, généralement, que la politique étrangère de la troisième République donne tort à ceux qui prétendent que les gouvernements démocratiques sont incapables d'action continue. La France est devenue un facteur nécessaire de l'équilibre européen ».

M. Pichon relève les bienfaits des alliances et des ententes.

Parlant de l'entente marocaine, conclue en février entre la France et l'Allemagne, il fait ressortir qu'elle mit fin à une situation équivoque et suffit à dissiper les nuages de l'horizon européen.

« L'œuvre que la France poursuit au Maroc, ajoute M. Pichon, est jugée aujourd'hui équitablement ».

Et le ministre rappelle avec plaisir l'attitude du gouvernement autrichien lequel fut des premiers à faire rendre justice à la France.

« Nos négociations avec le sultan du Maroc approchent de leur solution dit-il encore : nous voulons à nos portes un Maroc pacifique, où l'ordre règne ».

M. Pichon conclut :

« Unis à nos alliés et à nos amis, nous sommes prêts à coopérer à toute œuvre de réconciliation qui ne lèse ni nos intérêts réels ni nos traditions nationales. Nous ne renions pas notre passé et nous n'abandonnerons pas les principes de notre activité ».

Sous-Marins offensifs. — Les Essais de l'« Archimède »

Le sous-marin « Archimède », qui vient de commencer ses essais officiels à Cherbourg, a donné une vitesse de 15 nœuds 1/2. La vitesse prévue était de 15 nœuds.

Les essais de ce bâtiment sont suivis avec le plus grand intérêt dans les milieux maritimes non seulement de France, mais — plus encore peut-être — de l'étranger. L'« Archimède » est, en effet, le plus grand sous-marin qui existe à l'heure actuelle, et il a été conçu sur un programme entièrement nouveau. Jusqu'ici, les sous-marins ont surtout été destinés à des opérations défensives ; garder les abords de leur port d'attache ou certains passages étroits à faible distance de ce port. L'« Archimède », au contraire, grâce à son moteur électrique et à ses accumulateurs, a un rayon d'action à la surface de 500 milles, à 10 nœuds, c'est-à-dire de quoi aller très largement de Cherbourg à Toulon ou Bizerte, ou faire deux fois l'aller et retour de Dunquerque à Heligoland ; les accumulateurs, lorsqu'ils sont épuisés, après une trentaine d'heures de plongée, sont rechargés par les moteurs thermiques, ce qui donne au sous-marin une autonomie aussi complète que possible.

Deux autres torpilleurs du même type que l'« Archimède » doivent être prochainement lancés.

L'escadre Française à Montevideo

La division navale, commandée par l'amiral Aubert est partie, pour Rio-de-Janeiro.

Une foule immense, massée sur les quais a acclamé les marins français. Pendant tout le séjour de la division, l'amiral Aubert, les officiers et les marins ont été l'objet de nombreuses démonstrations chaleureuses et cordiales de la part de la population, de la haute société et des autorités.

Le ministre de la marine a reçu le télégramme suivant de Montevideo :

« Résidents français Montevideo heureux avoir salué leur pavillon sous brillant commandement amiral Aubert, remercient de grand cœur amiral Lapeyrière, envoi de cette importante division croiseurs et renouvellement expression leur attachement inébranlable France. »

Le ministre de la marine a répondu par le télégramme suivant adressé à notre ministre de France, à Montevideo :

« Ministre marine très sensible au télégramme des Français résidant à Montevideo, vous prie leur exprimer toute sa sympathie. »

La division légère de la 2^e escadre composée des croiseurs cuirassés *Marseillaise*, *Dupetit-Thouars*, *Gloire*, *Gueydon*, a appareillé hier, à 5 heures du soir, de Montevideo, pour Rio-de-Janeiro.

Le croiseur *Cosmao* mouillé à La Luz, venant de Dakar.

Les Inquiétudes du Vatican

La *Petite République*, qui a eu connaissance d'un résumé de la dépêche chiffrée envoyée par le cardinal Merry del Val au nonce du pape à Bruxelles, donne le sens général de ce document et en affirme l'exactitude, pour répondre d'avance aux démentis éventuels.

M. Merry del Val rappelle que l'Eglise perd en Léopold II un souverain qui lui a donné l'appui de sa puissance considérable. L'avènement du roi Albert est inquiétant, car ce prince a été jusqu'à présent mal entouré, mal conseillé ; c'est un catholique fidèle ayant des rapports avec les libéraux, s'entretenant souvent avec les savants anticléricals, libres penseurs, francs-maçons et même socialistes, et affectant de ne pas connaître les savants catholiques.

En conséquence, M. Merry del Val recommande au nonce de s'aboucher avec l'archevêque de Malines et avec le Gésu, afin de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent. Il faut d'abord écarter les hommes dangereux de l'entourage du roi et les remplacer par des catholiques restant en contact avec le nonce, le Gésu et l'archevêque ; ceux-ci devront s'efforcer d'obtenir du roi son acquiescement à une politique fermement catholique ; ils compléteront l'œuvre commencée en 1884, œuvre qui serait menacée de la ruine, si Albert I^{er} donnait quelque espoir au libéralisme et au socialisme.

La dépêche ajoute que le Vatican possède des documents prouvant que Léopold s'est marié légitimement avec Mlle Delacroix. Il faut l'affirmer, afin de tranquilliser les consciences catholiques.

Il faut enfin que l'Eglise fasse des funérailles solennelles au roi Léopold, afin d'affirmer devant la nation que c'était un souverain véritablement catholique.

En Indo-Chine

Le dernier courrier d'Indo-Chine confirme qu'un typhon a ravagé Tourane le 9 novembre et a fait de nombreuses victimes. Les Annamites ont été fortement éprouvés. Les villageois riverains de la mer sont d'accord pour déclarer que de dix heures à dix heures quarante du soir, il s'est produit un raz-de-marée formidable. Les eaux marines se sont élevées de trois à quatre mètres subitement, refoulant les rivières qui viennent se déverser dans la rade de Tourane et aux environs. On a retrouvé plus de trois cents cadavres, surtout des petits enfants et des vieillards, aux alentours ; les habitations détruites et emportées, les bateaux brisés ou coulés ne se comptent plus.

Dans les Balkans

Des nouvelles parvenues du vilayet de Cossovo, au ministère de l'intérieur, annoncent qu'une rencontre a eu lieu aux frontières turco-serbes entre Serbes et Albanais.

L'incident s'est produit entre les stations de Domnitsa sur le territoire turc, et Oualitza sur le territoire serbe.

Au cours de cette rencontre six Albanais ont été blessés et un autre tué.

Du côté serbe, il y a eu deux tués. Le nombre des blessés est inconnu.

Des ordres ont été transmis au commissaire de la frontière pour faire l'enquête nécessaire et en transmettre le résultat.

Petites Nouvelles

Une dame Tourmel vient de décéder à Sanary (Var) à l'âge de 102 ans 1 mois et 17 jours.

M. Gustave Montpellier, de Colmar, revendique le titre de doyen des typographes. Il a 94 ans et travailla pendant 75 ans dans la même imprimerie.

Tous les biens de Ferrer ont été confisqués. La requête adressée au gouvernement espagnol par les héritiers de Ferrer a été rejetée.

La banque de l'empire a encore mis la main sur une grande quantité de faux billets de banque allemands fabriqués il y a plus de dix ans par un de ses employés nommé Grunthal. Cette année on a ainsi découvert pour 170.000 marks de faux billets.

Dimanche, l'express Tarente-Naples se dirigeait vers cette dernière ville à toute vitesse sans pratiquer les arrêts obligatoires, lorsqu'en pleine campagne l'express stoppa. Le personnel constata que le mécanicien avait succombé à une foudroyante attaque d'apoplexie. Le train avait circulé pendant plus de 80 kilomètres sans aucune direction.

Il paraîtrait que le roi de Portugal ira chercher l'an prochain, une épouse en Autriche.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés samedi, à l'occasion du premier janvier, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas dimanche : mais pour qu'il n'y ait pas un trop long intervalle dans le service, le numéro de jeudi prochain paraîtra vendredi soir.

ÇA VA BIEN

Nous écrivions dans notre dernier numéro que si la lutte scolaire pouvait provoquer des incidents regrettables, elle n'était pas dépourvue d'incidents amusants.

Nous recevons en effet, de diverses communes, des renseignements qui montrent une fois de plus la naïveté de la clientèle à laquelle s'adressent les évêques.

Ainsi, on nous rapporte que dans leur ardeur à obéir aux ordres des curés batailleurs, des pères, des mères de famille ont défendu aux enfants de se servir de livres tels que, grammaire française, recueils de morceaux choisis, manuels de leçons de choses. Ces papas et ces mamans ont découvert que sur la plupart des couvertures de ces livres se trouvaient les noms des anathématisés Aulard, Payot, Calvet, etc., etc.

Aux explications toutes simples fournies à ces papas et mamans, ceux-ci ont répondu qu'on ne la leur « fait pas » : c'est un truc, ont-ils dit. « Maintenant pour tromper le pauvre monde, on met les noms des auteurs sur la couverture ! »

Patience ! et vous verrez que tout ça finira dans un grand éclat de rire, comme finissent toutes les arlequinades.

Les évêques doivent avoir du souci !

L. B.

L'Amicale contre M. Laurans

Mardi matin, à l'audience du Tribunal Civil, a été appelée l'affaire intentée par l'Amicale des Instituteurs du Lot contre M. Laurans, évêque de Cahors.

En l'absence de M. Huard, M. Chatonet a donné lecture des conclusions de l'Amicale, tendant à ce que l'évêque de Cahors soit condamné, pour diffamation et préjudice moral, à 5.000 fr. de dommages-intérêts.

M. Billières, au nom de l'évêque, a également donné lecture de conclusions tendant au rejet de la demande de l'Amicale.

Le Tribunal a fixé au 25 janvier la date du procès pour les plaidoiries des avocats des deux parties.

Réceptions du jour de l'an

M. le Préfet du Lot ne recevra pas à l'occasion du 1^{er} janvier.

M. le Maire ne recevra pas à l'occasion du jour de l'an.

A la Chambre

M. de Monzie vient de déposer un article additionnel à la loi de finances, tendant à appliquer aux opérations à terme pratiquées dans les Bourses de commerce, le droit de timbre qui existe déjà pour les mêmes opérations dans les Bourses de valeurs.

Au 7^e

M. Roca, colonel du 7^e, passe au 63^e à Limoges.

M. Reibel, lieutenant-colonel au 4^e zouaves, est promu colonel et affecté au 7^e d'infanterie.

M. Randon, médecin major de 2^e classe au 7^e d'infanterie, passe au 3^e chasseurs d'Afrique.

M. Fusil, capitaine au 7^e, est promu chef de bataillon et affecté au 100^e d'infanterie.

M. Live, capitaine au 163^e, est promu chef de bataillon et affecté au 7^e d'infanterie.

M. Boivin capitaine au 100^e, passe au 7^e d'infanterie.

M. Bonneau, lieutenant mis hors cadres (état-major), est promu capitaine et affecté au 7^e.

M. Lucas, lieutenant au 144^e est promu capitaine et affecté au 7^e d'infanterie.

Rectification

Dans notre dernier numéro, nous avons publié la liste des experts pour la livraison des tabacs de la récolte de 1909.

Mais empressons-nous de dire que cette liste n'était pas officielle et que sa publication a été prématurée car diverses modifications peuvent être apportées dans la composition des commissions.

Cercle républicain

Les membres du Cercle républicain se sont réunis vendredi soir 24 décembre en assemblée générale sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire de Cahors.

L'assemblée a procédé à la nomination des membres sortants de la commission qui tous ont été réélus.

Société d'Agriculture du Lot

Les membres de la Société d'Agriculture du Lot se réuniront le 3 janvier à neuf heures et demie du matin, au siège social, rue du Lycée, Cahors.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal ;
- 2^o Présentation et admission de nouveaux membres ;
- 3^o Concours du 1^{er} février 1910 ;
- 4^o Communication de M. l'Inspecteur de la Caisse syndicale mutuelle des agriculteurs de France contre les accidents du travail ;
- 5^o Conférence de M. Lalaurie, ancien

élève de l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles, sur la plantation et la taille des arbres fruitiers.

A 2 heures du soir, M. Lalaurie fera, au jardin-école, situé avenue de la gare, une démonstration pratique sur la formation et la taille des arbres fruitiers.

Les personnes ne faisant pas partie de la Société, seront admises à la réunion de 2 heures.

Service vicinal

Par arrêté préfectoral, M. Canet Jean, est nommé cantonnier du service vicinal dans le Lot.

Bureaux télégraphiques

Les bureaux télégraphiques concédés aux communes de Sérignac et de St-Matré, ouvriront le 1^{er} janvier 1910.

Conseil Municipal

Séance du 27 décembre 1909
Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 3/4. Etaient présents : MM. Darquier, Carlin, Cayrac, Suquet, Ressiguière, Seysonières, Périé, Fernandès, Blanc, Davant, Bris, Torriol, Gibert, Murat, Dulac, Salanié, Paubert, Mauriès.

En ouvrant la séance, M. le maire déclare qu'il tient à démentir un bruit qui circule en ville, à savoir que la foire de Cahors, qui se tient le 3 janvier, serait renvoyée à cause de la foire de l'Hospitalet.

Ce bruit est faux : la foire de janvier reste fixée au 3.

M. Suquet donne lecture du procès-verbal de la dernière séance : le procès-verbal est adopté sans observations.

Avant de passer à la discussion des affaires diverses inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire tient à entretenir le Conseil de la question relative à la dévolution de l'évêché et du parc à la ville de Cahors.

Au moment où va se faire, au profit des établissements communaux de bienfaisance, la dévolution des biens laissés disponibles par la non constitution des associations culturelles et des mutuelles ecclésiastiques prévues par les lois de séparation, on s'est demandé ce qu'il fallait devenir l'ancien évêché de Cahors.

Cet immeuble se trouve, au point de vue juridique dans une situation particulière.

Le corps principal de l'évêché et le parc appartenant depuis 1806 au département qui en fit l'acquisition de la famille Lapeyrière, après le concordat, pour y loger l'évêque de Cahors. Plus tard, l'Etat, voulant isoler cette demeure et la rendre plus indépendante, fit l'acquisition de diverses parcelles situées le long de la rue actuelle des Chanoines et de la propriété Vincens.

L'évêque était logé gratuitement au palais épiscopal, mais la mense n'en eut jamais la propriété. Quand la loi de séparation est devenue exécutoire, l'évêque a dû quitter l'évêché, et la propriété de cet immeuble est restée ce qu'elle était déjà selon le droit commun, c'est-à-dire propriété départementale pour la majeure partie, et propriété domaniale pour le surplus.

Dans cette situation, il ne peut être question d'attribuer l'évêché à telle ou telle œuvre de bienfaisance locale. Le département et l'Etat peuvent en disposer comme le feraient de simples particuliers.

M. le Maire propose au Conseil de demander à l'Etat de vouloir bien vendre sa part de propriété à la ville qui s'entendra ensuite avec le département.

Dans l'évêché, la ville pourrait installer le musée, du parc elle en ferait un jardin public et élargir en même temps la rue du Séminaire.

Les propositions de M. le Maire sont adoptées à l'unanimité.

Plusieurs demandes de soutiens de famille reçoivent un avis favorable.

MM. Périé, Dulac, Fernandès sont élus délégués pour la revision des listes électorales en 1910.

M. Arnaudet est élu en remplacement du regretté M. Delpont, pour faire partie de la liste des répartiteurs en 1910.

La pension des aliénés B. et V. à l'asile de Leyme, sera payée par la ville dans la proportion prévue par les règlements.

M. le Maire donne communication d'un vœu présenté par M. Bordes, conseiller d'arrondissement de Brives, tendant à ce que le train n^o 1.136 qui part de Toulouse à 9 h. 16 le matin et qui arrive à Cahors à midi 42, soit continué jusqu'à Brives.

Le Conseil s'associe à ce vœu.

Renvoyé à la Commission des finances une demande de secours formée par M^{me} Cathala, veuve d'un employé d'octroi.

M. Suquet, au nom de la Commission des finances, donne communication du budget de la ville pour 1910.

Recettes : 470.592 fr. 73.
Dépenses : 470.106 fr. 05.
Soit un excédent de 486 fr. 70.

Sur divers chapitres du budget M. Teyssonnières fait quelques observations. Il propose de demander à l'ingénieur en chef une augmentation de crédit pour l'enlèvement des boues dans la rue du Lycée.

Proposition sera faite à l'ingénieur.

Il demande qu'un trottoir soit construit le long de la façade Est de la Préfecture.

M. le Maire promet de soumettre la question au Conseil général qui est propriétaire de l'immeuble.

Il demande qu'un employé de la ville soit mis au courant de la manœuvre du moteur du château d'eau afin qu'il puisse suppléer le mécanicien au cas où celui-ci serait, un jour, absent ou malade.

M. le Maire dit que cette question allait être solutionnée.

En outre M. Teyssonnières demande une augmentation de traitement en faveur de M. Rougé, professeur municipal de dessin, dont le traitement est de 600 francs.

Une longue discussion s'engage : M. le Maire met aux voix le principe de l'augmentation.

Le Conseil, à la majorité, vote contre le principe. Et les conclusions du rapport présenté par M. Suquet relativement au budget de la ville pour 1910 sont adoptées.

M. le Maire fait connaître au Conseil que dans les prévisions budgétaires, une somme de 19.000 fr. a été inscrite comme recette au chapitre des concessions d'eau aux particuliers.

Cette somme est toujours supérieure à 19.000 fr., elle atteint 21.000 fr. ; il y a tout lieu d'espérer qu'elle s'élèvera cette année à 20.000 fr. au moins.

M. le Maire demande que ce supplément de 1.000 fr. soit affecté aux dépenses d'entretien des rues de la ville, car, jusqu'à ce jour, l'expérience faite depuis plusieurs semaines prouve que le service de la voirie est insuffisant.

La proposition de M. le Maire est adoptée.

M. Périé demande au Conseil d'approuver le compte administratif de l'hôpital-hospice pour 1910 :

Recettes : 130.762 fr. 15.
Dépenses : 130.762 fr. 15.

Approuvé.

Le même rapporteur communique le compte administratif du Bureau de bienfaisance :

Recettes : 21.075 fr.
Dépenses 21.075 fr.

Adopté.

M. Dulac fait connaître que M. Couaillac, ancien curé de La Rozière, demande la résiliation du bail du presbytère.

La résiliation est accordée.

M. Périé demande à M. le Maire de vouloir bien réunir le Conseil en Commission pour examiner la question du prix fixé par la Compagnie concessionnaire pour l'éclairage électrique à Cahors.

M. le Maire promet de réunir le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

Fête enfantine et laïque

Le Comité radical et radical socialiste de St-Georges a pris une excellente initiative, en organisant le jour de Noël, une fête enfantine et laïque.

La fête a eu lieu dans la salle d'école du faubourg, mise à la disposition du Comité par M. l'Inspecteur d'académie qui, avec M. Davant, conseiller municipal, présidait lui-même cette charmante matinée.

Disons tout de suite que le plus grand succès a été obtenu et que c'était charmant de voir 80 enfants environ, gambader joyeusement dans la cour de l'école en attendant impatiemment l'heure de la distribution des jouets.

C'était une joie pour tous ces charmants bambins qui voyaient polichinelles, poupées, jouets divers, accrochés aux branches d'un bel arbre de Noël : les petites mains se tendaient cherchant à atteindre le jouet désiré.

Les membres du Comité, les papas et les mamans, surveillaient tout ce petit monde que l'on faisait patienter sans peine, car entre temps, circulait un grand plateau chargé de gâteaux que ne dérognèrent pas les mignonnes bouches.

Enfin vint l'heure de la distribution des jouets : et vraiment, si les organisateurs ont eu une vraie satisfaction, c'est celle d'avoir vu la joie de tous ces enfants.

On ne saurait remercier trop vivement les promoteurs de cette belle fête qui a enchanté la population de notre beau faubourg.

Tant pis s'il y a eu des mécontents, mais les organisateurs, les membres du Comité radical et radical socialiste avaient bien fait les choses.

Merci à M. l'Inspecteur d'académie d'avoir bien voulu rehausser par sa présence l'éclat de la fête dont l'âme, il faut bien le dire, fut notre dévouée institutrice, Mme Clary, qui eut fort à faire pour contenir l'impatience du petit bataillon bruyant qui se pressait dans l'école.

Ce fut une belle fête enfantine et laïque qui, nous l'espérons, sera renouvelée.

Pour le Comité :

Le Secrétaire,
FRANCOUAL.

Soutiens de familles

Il est rappelé à MM. les maires que toutes les demandes d'allocations journalières présentées par des réservistes ou des territoriaux qui accomplissent une période d'exercices en 1910 doivent être parvenues à la préfecture avant le 31 décembre courant.

En 1909, les demandes tardives ont été reçues exceptionnellement, en raison des fluctuations inhérentes à la première application de la loi, mais il n'en sera plus ainsi désormais et les demandes envoyées après le 31 décembre ne pourront pas être accueillies.

Tribunal Correctionnel

Audience du 27 Décembre 1909
DETOURNEMENTS DE TITRES

On reprend l'affaire de détournements de titres de la succession Labele reproché à Maria Tournié.

Après plaidoirie de la partie civile et réquisitoire de M. le Substitut, M. Lacaze présente la défense de la prévenue.

La tâche est délicate ; mais le sympathique maître, dans une plaidoirie d'une clarté lumineuse, tour à tour incisive et éloquent, gagne rapidement l'attention du tribunal à qui il

FEUILLETON DU Journal du Lot 65

LES RÉPROUVÉS

Par Ch. BERNARD-DÉROSE

XXIV

L'espérance renaît

Pourtant Philippe s'y rendit trois fois par semaine en moyenne, à partir de l'époque qui suivit le dîner de Maudeley.

La grande route était le plus court chemin pour aller de Jocelyn's Rock à Lisford, mais Philippe ne se souciait pas de prendre le plus court chemin. Il préférait suivre le charmant sentier à travers le parc de Maudeley, la délicieuse arcade gazonnée que formaient les branches entrelacées des vieux ormes et où régnait une demi-obscurité qu'envahissait çà et là quelques rayons de soleil.

Les bruyères tremblaient au souffle de la brise d'automne, l'odeur des pins parfumait l'air.

A travers les branches des arbres apparaissait de loin en loin un coin bleu des étangs à moitié dérobés au

regard par les feuilles des nénuphars. Le calme solennel de ce bois rappelait le calme sacré d'une église, et en passant par là le comte de Houghton avait de grandes chances de rencontrer Laure.

Il la rencontrait très souvent, non pas seule, car la fidèle Elisabeth était toujours avec elle pour sauver les apparences et veiller de près sur sa jeune maîtresse, mais il arrivait malheureusement que la fidèle Elisabeth était très corpulente et un peu asthmatique, et quoique M^{me} Dunbar n'eût pu trouver de duègne plus dévouée, elle aurait pu certainement en avoir une plus ingambe.

A l'ombre des ormes entrelacés, au milieu des bruyères qui se balançaient au vent, Laure et le comte de Houghton se rencontrèrent très souvent pendant l'automne. Leurs rencontres, cela va sans dire, furent simplement accidentelles, comme elles le sont toujours en pareil cas, mais elles n'en furent pas moins agréables, quoiqu'elles n'eussent rien de certain.

Peut-être même furent-elles d'autant plus charmantes à cause de cette incertitude.

Il éprouvèrent tous deux cette délicieuse fièvre de l'attente qui tient constamment en haleine deux cœurs jeunes et ardents.

Les rougeurs soudaines de Laure doublèrent sa beauté déjà merveilleuse.

Elle avait un joli pur-sang qui lui avait été donné par son grand-père, mais elle dépassait rarement le domaine dans ses promenades à cheval, car elle n'avait d'autre compagnon de course qu'un vieux groom à cheveux gris, qui avait chevauché à la suite de Percival Dunbar pendant quarante ans.

Philippe se rendait généralement à Lisford à cheval, mais lorsqu'il lui arrivait, ce qui était fréquent, de rencontrer M^{me} Dunbar et sa vieille compagne se promenant sous les vieux ormes, il avait coutume de mettre pied à terre et de marcher à côté de Laure en tenant son cheval par la bride.

Parfois il trouvait la jeune fille assise sur un petit tabouret portatif au pied de l'un des arbres et dessinant des effets de lumière et d'ombre dans les fourrés autour d'elle.

En pareilles occasions, le comte attachait son cheval à une branche d'arbre du premier orme venu et se postant à côté de M^{me} Dunbar, il s'amusait à lui donner une leçon de perspective.

Par la suite, ces rencontres devinrent une véritable habitude.

Des heures particulières furent fixées pour ces études artistiques, et Philippe cessa complètement d'aller à Lisford.

Il se contenta de passer presque toutes ses matinées sous les ormes

de Maudeley.

Il trouva que la fille du banquier était une élève très intelligente, mais je crois que M^{me} Dunbar, elle-même moins intelligente, son maître de dessin eût été patient avec elle, et n'en aurait pas moins continué à se plaire sous les vieux ormes plus que partout ailleurs.

Mais septembre et octobre sont des mois d'automne, et leur plus beau soleil n'est après tout qu'une leur trompeuse en comparaison de l'éclat éblouissant de juillet. Le temps devint trop froid pour les leçons de dessin sous les ormes et les rencontres ne furent plus possibles entre M^{me} Dunbar et son aristocratique maître.

Je ne puis permettre à ma jeune maîtresse d'attraper un rhume, mildred, pour toutes les perspectives du monde, dit la fidèle Elisabeth ; j'ai parlé de cela à son père pas plus tard que l'autre jour, mais, bonté divine, il vaudrait autant s'adresser à un morceau de bois qu'à M. Dunbar. Si M^{me} Laure vient au parc maintenant, ce n'est qu'après s'être bien enveloppée de fourrures, et encore il faut qu'elle marche vite pour ne pas frissonner.

« Je vous demande un peu si cela vaut la peine de s'exposer au froid pour dessiner des troncs d'arbres et autres bêtises semblables ? »

M^{me} Madden fit cette observation

d'un son de voix un peu désagréable un matin que Lord Houghton demandait la faveur d'une autre leçon de dessin.

Le fait est qu'à vrai dire, Elisabeth n'avait pas la conscience bien à l'aise à cause de la part qu'elle avait prise à cette amitié soudaine qui s'était établie entre Laure et Philippe.

Elle sentait qu'elle s'était un peu relâchée dans ses devoirs de duègne, et elle était colère contre elle-même.

Mais sa colère et ses remords de conscience n'étaient rien en comparaison de son indignation contre le comte de Houghton.

Pourquoi n'aurait-il pas immédiatement sa main à Laure ?

M^{me} Madden s'était attendue à la proposition du comte pendant les quelques dernières semaines, et chaque journée nouvelle lui avait apporté un désappointement fâcheux.

Et pourtant elle était parfaitement convaincue que Philippe aimait sa jeune maîtresse.

L'œil pénétrant de la matrone avait deviné les sentiments du jeune homme bien longtemps avant que Laure osât dire tout bas qu'elle était aimée.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

démontre qu'il n'est point prouvé qu'il y ait eu délit, mais qu'il y a eu véritable don.

Il donne des détails qui jettent un jour spécial sur cette affaire et sur les sentiments du défunt envers ses enfants.

A son tour M. Marre plaide pour Antonia Florac. Le sympathique et jeune avocat explique avec beaucoup d'humour comment sa cliente qui a simplement été détentée, elle une malade, ne peut être considérée comme complice d'un vol d'ailleurs hypothétique.

Réplique de M. le Substitut. Riposte de M. Lacaze qui, dans un dernier effort, plaide l'innocence de sa cliente et demande son acquittement.

Le jugement sera rendu à la prochaine audience.

OUTRAGES AUX GENDARMES
Borredon Simon, 33 ans, propriétaire à Valprionde, inculpé de délit de chasse reçut la visite des gendarmes. Il les accueillit plutôt mal avec un vocabulaire spécial.

Poursuivi, Borredon est condamné à 25 francs d'amende pour délit de chasse et 50 francs pour outrages.

GRIVÈLERIE
Démézery Bertrand, 45 ans, sans profession et d'ordinaire sans domicile fixe, mais aujourd'hui en villégiature à la prison de Montpellier, se trouvait à Cahors il y a quelques semaines.

L'heure du dîner arrivée, Démézery constata que son estomac était creux, et bien que son gousset fut dans le même état, il ne se troubla pas pour si peu et se rendit chez M. Rivals, restaurateur rue de l'Université, où il se fit servir un bon déjeuner.

Quand le fameux quart d'heure sonna, Démézery ne sourcilla pas et déclara au patron qu'il avait bien diné, mais qu'il ne pouvait payer. Démézery qui a déjà à son actif 42 condamnations, est condamné à 1 mois de prison.

DÉLITS DE CHASSE
4 chasseurs sont condamnés à 25 francs d'amende.

BRIS DE CLÔTURE
Le tribunal condamne à 25 francs d'amende et 20 francs de dommages intérêts aux frères Vergnet, de Concots qui démolirent le mur de la propriété appartenant à un voisin, M. Bach, de Concots.

Postes
Un concours pour l'admission à 30 emplois d'agent mécanicien des télégraphes et des téléphones aura lieu les 20, 21 et 22 février prochain à Paris. La liste d'inscription sera close le 6 janvier 1910; les demandes de renseignements concernant ce concours devront être adressées d'urgence à la Direction des Postes et Télégraphes.

Théâtre de Cahors
Nous rappelons que c'est ce soir que la troupe de M. Cremieux donnera sur la scène de notre théâtre en représentation

MANON
Ce sera un succès de plus pour les artistes de la troupe de Montauban. Il y aura salle comble ce soir au théâtre.

M. L. MAURY
CHIRURGIEN-DENTISTE
10, Rue du Lycée
A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il recommencera ses consultations à partir du Lundi 3 Janvier 1910.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 27 décembre, 1 h. 40 s.
Clôture de la session

parlementaire
La clôture de la session parlementaire aura pas lieu avant vendredi : le projet de deux douzièmes provisoires ne sera pas voté avant jeudi.

Tirage d'obligations
Au tirage de la Ville de Paris 1899, le numéro 295.653 gagne 100.000 francs.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 28 décembre, 1 h. 45 s.

Conseil des ministres
Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin.

M. Viviani, ministre du travail, a fait approuver un décret organisant un service médical dans les industries où sévit le saturnisme.

Tués à coups de hache
Des bandits ont assassiné hier, à Spa, à coups de hache, une veuve

Evrard âgée de 70 ans, son fils âgé de 40 ans, sa bru âgée de 30 ans et un enfant de trois mois.

Les victimes étaient propriétaires d'un grand restaurant. Leur coup fait les assassins ont entièrement dévalisé le restaurant.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Luzech
Inspection des viandes. — Par arrêté du 27 décembre courant M. le Maire de Luzech a nommé M. Pons, vétérinaire, inspecteur des viandes destinées à la consommation publique.

Le nouvel inspecteur entrera en fonctions à partir du premier janvier prochain.

A dater de ce jour toutes les viandes livrées au public devront porter l'estampille spéciale de l'inspecteur.

Taxe de la viande. — M. le Maire de Luzech, par arrêté du 27 décembre courant, vient de fixer ainsi qu'il suit les prix de vente de la viande de boucherie :

Boeufs. — 1^{re} catégorie, 2 fr. ; 2^e catégorie, 1 fr. 70 ; 3^e catégorie, 1 fr. 40 le kilo.

Veaux. — 1^{re} catégorie, 2 fr. ; 2^e catégorie, 1 fr. 70 le kilo.

Moutons. — 1^{re} catégorie, 2 fr. ; 2^e catégorie, 1 fr. 80 ; 3^e catégorie, 1 fr. 60 le kilo.

Bélaye

Leur audace. — Notre municipalité réactionnaire appliquée avec énergie la parole de Danton : « De l'audace ! Encore de l'audace ! Toujours de l'audace ! »

Oyez plutôt : Comme vous savez, un pacte honteux, entre les réactionnaires de tout acabit et quelques républicains rétrogrades, mécontents de ne pas détenir le premier rang dans l'action républicaine, amena à la mairie une majorité de marguilliers, de régisseurs, de social-cléricaux, etc.

Un des premiers actes du nouveau conseil, soi-disant républicain, fut de nommer membre du bureau de bienfaisance le régisseur du château de Cousserant, homme serviable du reste, mais n'ayant aucun intérêt dans la commune.

Le malheur voulut que la baronne châteline renvoyât son domestique vers la fin de 1908 ; celui-ci n'avait qu'à aller planter ses choux ailleurs et laisser conseil et bureau de bienfaisance incomplets.

Quelques mois après, M. le maire demanda à M. le préfet l'autorisation de remplacer le régisseur, comme membre du bureau de bienfaisance, mais non comme conseiller municipal.

Sans doute, allez-vous dire, la première assemblée est plus importante que la deuxième. Une petite comparaison nous édifiera.

Le bureau de bienfaisance a un budget d'une quarantaine de francs, tandis que le budget municipal se chiffre par 6 ou 7.000 francs. Et alors !... M. le maire, malgré sa victoire de 1908, ne tenait pas à consulter le suffrage universel en 1909 pour remplacer un conseiller, car il y a des... chances qui ne se renouvellent pas deux fois.

Tandis qu'un membre du bureau de bienfaisance étant nommé par le conseil, le nouvel élu était tout désigné. Ce fut l'ami intime du grand chef de la cuisine électorale de mai 1908, l'homme le moins qualifié pour remplir ces fonctions ; celui qui ne sait pas que si la parole est d'argent, le silence est d'or, et qui perd bien des occasions de se taire ; enfin, le plus bel ornement de l'assemblée municipale.

Une autre petite question, amis, lecteurs, achèvera de vous démontrer comment nos édiles servent les intérêts des contribuables :

Nous avons tous, ici, entendu dire aux membres du nouveau conseil qui viennent de la réaction et surtout aux marguilliers, que la République était un gouvernement de voleurs parce que la séparation des Eglises et de l'Etat faisait passer le traitement des curés dans la caisse de l'Etat. M. le maire actuel était de cet avis du temps des fameux inventaires, alors qu'il n'était que simple président de fabrique. Il est, sans doute, toujours de cet avis, mais il n'en dit rien pour ne pas embêter celui qui le dirige.

Nos nouveaux conseillers se gardent bien de dire aux contribuables que la République remet aux municipalités une bonne partie des sommes provenant du budget des cultes, pour les dégrever d'une partie des impôts. C'est ainsi que notre commune a profité en 1909 de près de 1.000 francs de ce chef, et, lorsqu'un membre de l'ancien conseil proposait de faire profiter les contribuables de la moitié de cette somme, M. le maire répondit qu'il ne fallait pas baisser les impôts d'un centime, et le conseil l'approuva.

Un de nos édiles raconte qu'à partir du 1^{er} janvier nous n'aurons plus de deuxième messe à Bélaye, les allocations temporaires touchant à leur fin, et il ajoute : « Triste résultat de la séparation des Eglises et de l'Etat ».

Nous répondons, nous républicains, que si on supprime la deuxième messe, c'est la faute à la municipalité. Celle-ci n'avait qu'à donner aux contribuables une part du budget des cultes, et alors

les sincères pratiquants, les bons catholiques auraient remis cette somme à M. le curé pour dire la deuxième messe.

Mais voilà, on veut faire de cette question de messe un tremplin pour les élections futures.

Notre conseil ayant un budget des mieux fournis par suite de la disparition du budget des cultes et de la bonne gestion de l'ancien conseil qui a laissé un joli boni, pourrait diminuer les charges communales ou bien payer comptant l'école de Latour et liquider ainsi une affaire qui passionne les esprits.

Au lieu de cela, on va emprunter pour payer ladite école, et par conséquent augmenter les impôts.

Voilà la bonne gestion de nos édiles ; les électeurs ne pourront l'oublier.

Un groupe de républicains

Arrondissement de Figeac

Figeac
Conseil Municipal. — Le conseil municipal s'est réuni samedi, à cinq heures du soir, pour traiter définitivement la question si importante pour notre ville de l'éclairage électrique.

La séance était présidée par M. le docteur Fernand Pezet, maire. Tous les membres étaient présents ou avaient donné un avis favorable.

Le traité à intervenir entre la ville et Mme veuve Grange et la société la Vieille-Montagne, a été à l'unanimité approuvé dans tout son contenu et M. le maire a été autorisé à apposer sa signature au bas de ce document.

Notre ville ne tardera donc pas à être dotée d'un puissant éclairage électrique.

Paure Folle. — Jeudi dernier, un télégramme d'Aurillac signalait l'évasion de l'établissement des aliénés d'une dame âgée de quarante-cinq à cinquante ans, atteinte d'aliénation mentale. Elle avait pris un billet pour Capdenac, mais elle descendit en gare de notre ville. La police, prévenue, ne tarda pas à retrouver cette malheureuse et la conduisit à la chambre de sûreté de l'hôpital-hospice.

L'identité de cette malheureuse a été établie. Cette dame est originaire d'une commune de l'arrondissement d'Aurillac et sa famille, depuis sa disparition de son domicile, la faisait activement rechercher.

Elle va être réintégrée dans sa famille.

Cercle d'Union démocratique et sociale. — L'Assemblée générale du Cercle d'action démocratique et sociale a eu lieu selon les termes mêmes des statuts, le Vendredi 24 courant à 9 h. du soir. Nombreux étaient les membres du Cercle venus à l'appel de la commission.

Après l'approbation des comptes de l'année écoulée et l'adoption du budget de 1910, l'assemblée vota des félicitations à M. Guittard, son actif et dévoué bibliothécaire et adresse des remerciements, pour leurs généreux dons de livres, à MM. le docteur Menier, Martin, principal du Collège et Marcenac, instituteur. La liste des journaux quotidiens et périodiques approuvée, les sous-abonnements faits, il a été procédé au renouvellement de la Commission du Cercle.

Le bureau sortant ayant été réélu à l'unanimité et complété par la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. Loubet, sénateur, acclamé président d'honneur, ainsi que les élus radicaux du département, se trouve donc ainsi composé pour l'année 1910 :

Présidents d'honneur : MM. le Préfet du Lot, le Sous-Préfet de Figeac ; MM. Coculaet Loubet, sénateurs du Lot ; MM. Malvy, Bécays et de Monzie, députés.

Président effectif : M. le docteur Fernand Pezet, maire de Figeac.

Vice-présidents : MM. Léonardi, greffier en chef ; Besombes, négociant ; Jean Roux, entrepreneur.

Trésorier : M. Antonin Delpuech, négociant.

Secrétaires : MM. Miquel, négociant ; Moulènes, directeur d'école.

Bibliothécaire : M. Guittard, professeur au Collège.

Archiviste : M. Camille Nozières, négociant, conseiller municipal.

Commissaires : MM. Paul Borie, Campagne, Durand Louis, Frézals, Iffernet, Lala, Laffont, Roux Clément, Sers, Teyssures, Vitrat fils.

Paybrun

Accident de voiture. — Vendredi 17 courant jour de foire à Vayrac, un accident de voiture se produisit non loin de Bétaille. Cette voiture qui transportait plusieurs personnes et appartenait à M. C. de V. commune de Bihliac (Gorrez), versa dans un fossé.

Heureusement les voyageurs en furent quittes pour quelques contusions sans gravité.

M. Chastrusse, négociant en noix à Bihliac, qui était parmi les voyageurs, perdit dans le désarroi causé par cet accident, un portefeuille contenant une somme importante qui n'a pas été retrouvée.

La personne qui aurait fait cette trouvaille est priée de rapporter ce portefeuille à son propriétaire.

Bonne récompense.

Saint-Céré
M. le Maire a l'honneur de faire connaître qu'il ne recevra pas de visites officielles à l'occasion du 1^{er} janvier.

Une belle initiative. — Notre campagne depuis longtemps engagée dans ces mêmes colonnes au sujet de la construction d'un petit théâtre dans notre localité serait sur le point de recevoir une solution heureuse, si nous en croyons un rumeur, dont nous nous réjouissons d'être l'écho.

L'idée aurait été prise en mains par quelques-uns de nos amis. Des plans seraient en ce moment étudiés, de généreux, pour ne pas dire un généreux concitoyen aurait fait une offre intéressante pour faciliter la réalisation de l'œuvre.

Bref, l'esprit d'initiative, la bonne volonté, l'intelligence et la compétence de ceux de nos amis qui auraient conçu le projet avec le désir de le mener à bien sont pour nous la meilleure garantie du succès de l'entreprise.

Il ne nous reste plus qu'à le féliciter chaleureusement de leur belle initiative, à les encourager à persister dans leur dessein et à les assurer de l'approbation et du concours de la population qui ne leur feront certainement pas défaut.

P. B.

Pour notre ville. — Il est définitivement décidé que les régiments d'artillerie appartenant au 17^e corps d'armée iront au printemps prochain effectuer des tirs au camp de la Courtine comme ils le firent il y a deux ans.

Nous comptons bien que comme à cette époque la notre localité sera comprise sur le parcours suivi par nos troupes.

L'itinéraire de cette marche sur la Courtine est pour une large part réglé par les influences des municipalités. Nous ne doutons pas un seul instant que la nôtre ne fasse tous ses efforts pour recevoir le plus d'effectifs possible ce qui est toujours intéressant pour le commerce local et agréable pour ces vaillants soldats qui sont pour la plupart des enfants du pays.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

A la sous-préfecture. — M. Jaubert, sous-préfet, ne recevra pas à l'occasion du 1^{er} janvier 1910.

Concours musical. — Le concours musical de Gourdon promet d'être un des plus charmants succès de l'année. Rappelons que cette fête musicale réservée aux sociétés de 1^{re}, 2^e et 3^e divisions pour harmonies, fanfares, orphéons, symphonies, étudiants, trompes de chasse, vieilles et musettes, et groupes de tambours et clairons, reste fixée aux 26 et 27 juin 1910, et que le concours comporte trois épreuves : 1. Lecture à vue ; 2. Exécution (morceau imposé adressé deux mois d'avance) ; 3. Honneur (morceau au choix) ; Les primes en espèces seront attribuées aux sociétés ayant remporté le plus grand nombre de points dans les trois épreuves (art. 18 du règlement). Il importe de bien comprendre qu'avec le vote par points il n'y a pas de concurrent, à proprement parler, le jury entend et traduit immédiatement son appréciation par points, sans prendre telle ou telle société comme comparaison ; cette mise en pratique répond véritablement au but des concours qui est surtout de constater les progrès et les travaux des sociétés, en dehors de toute idée de lutte ; chaque groupe sera donc noté exactement dès son tour d'audition.

Primes en espèces attribuées après pointage des trois épreuves :

1^{re} division, toutes sections, harmonies, 300 fr. ; orphéons, 250 fr. ; fanfares, 200 fr. ; 2^e division, toutes les sections, harmonies, 200 fr. ; orphéons, 150 fr. ; fanfares, 150 fr. ; 3^e division, toutes sections, harmonies, 150 fr. ; orphéons, 100 fr. ; fanfares, 100 fr. — Fanfares sans saxophone, 1^{re} division, toutes sections, 150 fr. ; 2^e division, 100 fr. ; 3^e division, 50 fr.

Symphonies, estudiantinas, tambours et clairons, trompes de chasse, vieilles et musettes, 300 fr.

Le règlement ajoute que ces primes constituent un minimum susceptible d'être augmenté, suivant les ressources dont disposera le comité d'organisation.

On parle encore de prix supplémentaires offerts par de généreuses personnalités, lesquels constitueraient une des surprises de cette manifestation artistique.

Demandez règlement, feuilles d'adhésion et renseignements à M. Pébeyre, secrétaire général, Gourdon (Lot).

Saint-Germain

Foire. — Malgré le temps pluvieux, la foire de St-Germain a été assez importante. Les divers foirails de la localité étaient amplement approvisionnés de bestiaux ; beaucoup de transactions se sont effectuées à peu près aux prix des précédentes foires.

Voici les cours pratiqués :
Boeufs de boucherie, de 35 à 38 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 700 à 1000 fr. la paire ; bouvillons, de 400 à 600 fr. la paire ; veaux, de 0 fr. 90 à 1 fr. le kilo.
Brebis avec agneaux ou prêtées à mettre bas de 35 à 40 fr. pièce ; anteaives, de 24 à 28 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le kilo.
Porcs de charcuterie, de 50 à 55 fr. les 50 kilos ; porcelets, en forte baisse et valant de 15 à 20 fr. pièce.

Fois d'oies, de 2 fr. 75 à 3 fr. le 1/2 kilo.

Truffe en assez grande quantité mais de qualité défectueuse valant de 3 à 4 fr. le kilo.

Gibier en assez grande quantité et valant : lièvres de 4 à 5 fr. pièce ; perdreaux rouges, 2 fr. 50 pièce ; gris, 2 fr. ; grives, 0 fr. 60 ; becasses, 3 fr.

Volaille, de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le 1/2 kilo.

Chefs, 1 fr. 20 la douzaine.

En somme, foire assez bonne pour le commerce local. Aussi les marchands étalagistes et débitants divers paraissent-ils assez satisfaits du bon résultat de la journée.

Vayrac

Marché aux truffes du 23 décembre. — Marché toujours plus important où peu à peu se rendent les gros acheteurs.

Tel Monsieur Laurier, représentant de la grande maison Félix Potin de Paris, qui nous prie d'annoncer qu'il se rendra chaque jeudi à Vayrac, à la condition que comme aujourd'hui il trouve à s'y approvisionner tout aussi bien en qualité qu'en grande quantité. Les cours ont été de 8 et 9 fr. le kilo, en hausse de 2 fr. par kilo.

Ont été primés : 1^{er} prix, M. Plagne Bernard à Bétaille, 6 fr. ; 2^e, Leymairie à Martel, 4 fr. ; 3^e, Plagne de Plagne, 4 fr. ; 4^e, Queyrel à Mézels, 3 fr. ; 5^e, Poujade à Queyssac, 2 fr. ; 6^e, Audubert à Magnagues, 2 fr. ; 7^e, De Chergé à St-Michel, 2 fr. ; 8^e, Gay à Magnagues, 2 fr. ; 9^e, Delmas à Montvalent, 2 fr.

Jeudi prochain, 30 décembre, distribution de nouvelles primes.

Migraine, crampes d'estomac, dyspepsie, gastrite, constipation, guériront sûrement par l'emploi des Pilules Suisses, remède efficace et populaire.

Bibliographie

LA NATURE
Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Sommaire du n° 1909 du 25 déc.

Le premier « Dreadnought » de la marine américaine, par Sauvaire Jourdan. — Les nouveaux squelettes moustériens, par le docteur Capitan. — Electro-aimants porteurs, par Eugène H. Weis. — Les étincelles d'acier, par A. Troller. — Le procès des pertes du Danube, par E.-A. Martel. — Le terrain houiller de Douvres, par P. Sallier. — Les flammes révélatrices, par le docteur A. Gradenvitz. — Académie des sciences ; séance du 20 décembre 1909, par Ch. de Villedeuil. — La reconstitution des châtaigneraies, par Antonin Rolet.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

A l'occasion du Premier de l'An

Monsieur Saint-Chamand
CAHORS et S-CÉRÉ

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de bicyclettes de toutes marques à des prix défiant toute concurrence.

Il se charge en outre de la construction de toutes pièces mécaniques pour machines, moteurs ou moulins.

Élévateurs d'eau pour maraichers.

LA PHOSPHIODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 27 Décembre 1909

ESPECES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Boeufs.....	2.461		0,82	0,78	0,74
Veaux.....	883	598	0,82	0,72	0,68
Taureaux.....	190		0,68	0,63	0,60
Veaux.....	1.136	1.745	0,95	0,90	0,80
Moutons.....	17.196	5.137	2,632	1,02	0,96
Porcs.....	5.242	2.801	0,44	0,42	0,40

OBSERVATIONS. — La vente a été bonne sur les veaux, calme sur les boeufs et les porcs et difficile sur les moutons. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

HÉMORROÏDES

et Affections de la Peau.

Peut-il exister une meilleure forme de générosité que celle qui consiste à répandre le moyen de soulager des tortures angossantes ? La déclaration que Mme E. Boutin soumet à l'appréciation de tous ceux qui sont atteints d'hémorroïdes externes, internes, saillantes ou saignantes, mérite toute la reconnaissance des habitants de Cahors.

Mme E. Boutin, 12, Avenue Marceau, à Périgueux, nous dit : « Il y avait bien vingt ans que j'avais des hémorroïdes internes, mais pendant ces derniers temps, le mal avait pris des proportions tout à fait inquiétantes, et cela me chagrinait énormément. J'avais essayé inutilement toutes sortes de remèdes, lorsque j'essayai enfin l'onguent Foster, vendu à la Pharmacie Orliac, à Cahors. Je me trouvais si bien soulagée dès les premiers jours, que je n'osais croire à mon bonheur. Au bout de trois semaines, à ma grande satisfaction, j'étais complètement guérie de cette affection et je recommanderai toujours l'onguent Foster, qui m'a si bien réussi. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier ».

Les hémorroïdes causent des tourments intolérables, troublent le sommeil et vous enlèvent les forces et le courage. Dans tous les cas ordinaires une boîte d'Onguent Foster suffit pour amener un soulagement immédiat. Dans les cas anciens, une guérison durable et sans recidive survient généralement au bout de trois ou quatre semaines. C'est également le meilleur spécifique contre toutes les démangeaisons et affections dartreuses de la peau ; ses propriétés curatives ont été démontrées dans des milliers de cas contre l'eczéma, les dartres, les scrofules, la teigne, l'herpès, etc.

On trouve généralement dans toutes les pharmacies, le véritable Onguent Foster, 3 fr. 50 la boîte, 6 boîtes pour 19 fr. ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac Pharmacie, 25, rue St-Ferdinand, Paris, 12.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 décembre.

Les bourses de Londres et de New-York étant fermées encore aujourd'hui, notre marché a été complètement inactif. Les cours sont demeurés stationnaires.

La Rente française se retrouve à 98,35.

Les fonds russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 80, le 1896 à 78,55, le 5 0/0 1906 à 103,50, le 4 1/2 1909 à 100,65 et le Consolidé à 95,55.

L'Extérieure espagnole cote 97,40, l'Italien 104,95, le Portugais 66,15 et le Turc 94,85.

Dans le compartiment des établissements de crédit, la Banque de Paris se négocie à 1785, le Comptoir d'Escompte à 793, le Crédit Foncier à 817, le Crédit Lyonnais à 1377 et la Société Générale à 704.

Parmi les chemins français, le Lyon se traite à 1320, le Nord à 1759 et l'Orléans à 1415.

L'action des Mines d'étain de l'Anroya se représente à 55. Les explications favorables fournies à l'assemblée tenue à Londres le 17 décembre, confirment tout ce que se disait au sujet de la marche active de l'exploitation de cette mine et de ses perspectives d'avenir.

LA PHOSPHIODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

**CESSION DE DROITS
sur un fonds de commerce**

Première publication

Suivant acte au rapport de M. MALET, notaire à Cahors, en date du dix-huit décembre mil neuf cent neuf, Madame Amélie-Thérèse DUFOUR, veuve de Monsieur Gabriel PÉRIÈS, coiffeur, demeurant à Agen, a acquis de Monsieur Hippolyte PÉRIÈS, contrôleur d'octroi, et Madame Isoline-Marguerite FLEURDEROSE, son épouse, demeurant ensemble à Agen, et Madame Marguerite PÉRIÈS, épouse de Monsieur Paul DOMINGE, demeurant aussi à Agen, tous leurs droits sur un fonds de commerce de coiffeur qu'exploitait Monsieur et Madame PÉRIÈS à Cahors, boulevard Gambetta, numéro vingt-deux.

Domicile a été élu pour les oppositions en l'étude de M. DURRANC, notaire à Cahors, boulevard Gambetta, numéro quatre-vingt-trois.

H. MALET,
notaire.

**VENTE
DE FONDS DE COMMERCE**

Première publication

Suivant acte reçu par M. MALET et M. DURRANC, notaires à Cahors, le dix huit décembre mil neuf cent neuf, Madame Amélie-Thérèse DUFOUR, veuve de Monsieur Gabriel PÉRIÈS, coiffeur, demeurant à Agen, a vendu à Monsieur Arthur BERGOUIGNOUX, dit Fernand, coiffeur, et Madame Esther BROUQUI, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, le fonds de commerce de coiffeur, qu'elle exploitait avec son mari à Cahors, boulevard Gambetta, numéro vingt-deux.

Domicile a été élu pour les oppositions en l'étude de M. DURRANC, à Cahors, boulevard Gambetta, numéro quatre-vingt-trois.

V. DURRANC,
notaire.

Chemin de Fer d'Orléans

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50). Albums de photographies: *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10); *Touraine, Bretagne, Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées: *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco: 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.
De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.
D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.
De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.
De Limoges à Montauban.

D'Éggarande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

L'HIVER AUX PYRÉNÉES

Il est délivré dans toutes les gares du Réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets d'aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours, et prolongeables moyennant supplément, pour les stations hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne: Arcachon, Pau, Biarritz, St-Jean-de-Luz, etc.

Quotidiennement quatre trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau, Biarritz, composés de grandes et belles voitures à bogies et intercirculation. Trajet en 12 heures environ. Dans les trains de nuit, Wagons-Lits du dernier confortable avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes.

FÊTES DE NOËL 1909

ET DU

Premier de l'An 1910

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1909, et du Premier de l'An 1910, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 23 décembre au dernier train du Jeudi 6 janvier, les billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

L'HIVER AUX PYRÉNÉES

(Golfe de Gascogne et Roussillon)

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année, de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 % suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne (Biarritz), Pau, Lourdes, Luchon, etc., validité 30 jours

avec faculté de prolongation. Prix, 1^{er} et 3^e itinéraires: 1^{re} classe, 164 fr. 50; 2^e classe, 123 francs. — Prix, 2^e itinéraire: 1^{re} classe, 163 fr. 50; 2^e classe, 122 fr. 50

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

À côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

**CYCLES EN GROS ET EN DÉTAIL
PRIX SENSATIONNELS**

Grandes Marques Liberator

Perfecta, Avion, Acatène Métropole
MACHINES A COUDRE — ARMES

E. JOUCLAS commissionnaire en marchandises

A GRAMAT (LOT)

AGENT RÉGIONAL DE LA BANQUE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

VENTE au comptant et à crédit de voitures automobiles et cycles de toutes Marques. Livraison rapide. Correspondants demandés.

Aéroplanes HANRIOT et demoiselles type SANTOS-DUMONT

Envoi franco des catalogues

20 mois de crédit

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur: PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la:

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des:

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires,
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50; le litas : 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

- Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
- Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
- La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
- C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
- Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
- Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
- Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur ORZY,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Orsani, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Bulletin d'Abonnement au « Journal du Lot »

Pour s'abonner, il suffit de détacher ce bulletin — après l'avoir complété et signé — et l'envoyer à l'Administration du journal, 1, rue des Capucins, Cahors, sous enveloppe affranchie.

M
demeurant à _____
déclare souscrire à un abonnement d'un an, à dater du _____

Le soussigné s'engage à payer la somme de neuf francs contre un mandat qui sera recouvré par les soins de l'Administration des Postes, quelques jours après la souscription (onze francs pour les départements non limitrophes).

Signature et adresse de l'abonné

(SERVICE D'HIVER 1909-1910)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																			
739		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700					
OMNIBUS		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS															
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.					
PARIS (Orsay) dép.	—	10 14	7	7	8 35	10 51s.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
PARIS (Aust.) dép.	—	10 14	7	7	8 45 s.	11 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES (arrivé)	—	4 27 s.	12 53 m.	2 45	8 43 m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES (départ)	3 16	4 36	12 50	2 53	9 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE (arrivé)	6 20	6 28	2 28	4 34	12 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE (départ)	6 45	7	2 41	4 50	1 12	7 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	1 47	8 3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	—	5 25	6 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOULÈS (dép.)	7 45	7 40	—	—	5 28	2 10	8 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénélon	8 9	—	—	—	2 18	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	9 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	8 31	8 8	—	—	5 53	2 56	9 33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	9 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	9 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	10 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	10 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère	9 22	—	—	—	3 47	10 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac	10 5	—	—	—	4 34	—																									